



JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS - TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282

ANNIVERSAIRE ROYAL



Lundi 11 Février, l'Egypte reconnaissante a fêté l'anniversaire de S.M. le Roi Farouk, dont la conduite énergique eut une telle influence sur les événements du 26 Janvier.

DANS NOS PARTIS

Groupe démocratique et évangélique

Le groupe démocratique et évangélique des Chambres fédérales a examiné sous la présidence de M. Schmid-Ruedin, conseiller national, de Zurich, le projet de couverture des armements.

Groupe catholique conservateur

Le groupe catholique-conservateur des Chambres fédérales s'est réuni sous la présidence de M. Hostenstein, conseiller national, de St-Gall, et en présence des conseillers fédéraux Etter et Escher.

Groupe des Paysans Artisans et Bourgeois

Le groupe parlementaire des Paysans, Artisans et Bourgeois, réuni sous la présidence de M. Wartmann, a arrêté son attitude à l'égard du financement des armements.

Groupe radical-démocratique

Le groupe parlementaire radical-démocratique s'est réuni sous la présidence de M. Hermann Häberlin, conseiller national, de Zurich, et en présence des conseillers fédéraux Petitpierre et Kobelt pour examiner le projet de couverture financière des armements.

Parti radical-démocratique

Le comité directeur du parti radical-démocratique suisse s'est réuni à Berne sous la présidence de M. A. Pini (Biscia) pour examiner les diverses questions politiques à l'ordre du jour.

Chronique parlementaire

CONSEIL NATIONAL

A l'ouverture de la séance, le président M. Renold (pays, Argovie) a souhaité la bienvenue au nouveau chancelier de la Confédération M. Charles Oser, dont ce sont les débuts à la Chambre basse.

CONSEIL DES ETATS

Le Conseil des Etats s'occupe du projet accordant une subvention pour le service d'expérimentation de télévision. Le rapporteur, M. Stüssi (Glaris), recommande l'entrée en matière.

Armée

Le rapport des officiers de la 3ème division

Le colonel divisionnaire Brunner, nouveau commandant de la troisième division, a réuni plus de mille officiers de cette division et d'autres unités placées sous ses ordres.

LA LOI SUR LA NATIONALITE

La commission du Conseil des Etats chargée d'examiner la nouvelle loi sur la nationalité a siégé à nouveau les 24 et 25 janvier 1952, sous la présidence de M. von Moos, M. Feldmann, conseiller fédéral, et M. M. Jezier et Jean Meyer, de la division fédérale de police, ont assisté aux délibérations.

(Lire la suite en page 4)

GROPPI Bureau provisoire du "SERVICE COMMANDES" au passage entre les Rues Abdel Khalek Sarwat Pacha et Adly Pacha (entrée par la Rue Adly Pacha) Téléphones: 46199 - 46198 - 46197

Les délégués du C.I.C.R. en Corée



Certains observateurs de la Croix-Rouge contrôleront les groupes en transit tandis que d'autres exerceraient leur contrôle à l'endroit même où l'échange a lieu.

Si l'un ou l'autre ou même tous les deux côtés sont tentés de faire voter leurs prisonniers pour décider de leur avenir tandis qu'ils sont encore derrière les barbelés, les délégués de la Croix-Rouge attachent, eux, une beaucoup plus grande importance aux résultats qui seront obtenus en présence d'agents officiels représentant les deux parties adverses.

AU PALAIS FEDERAL

INITIATIVE CONCERNANT L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La commission du Conseil nationale réunie sous la présidence de M. Müller (Olten)...

LA SUISSE ET LE MONDE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA SUISSE ET L'ESPAGNE

M. Eugène Broje qui représentait la Suisse à Madrid et se retire pour avoir atteint la limite d'âge...

LA SUISSE A L'ETRANGER

LA « SEMAINE SUISSE » EN FINLANDE

Une « Semaine suisse » s'ouvrira le 16 février à Helsinki sous le patronage de M. R. Ganz...

LA VIE INTERNATIONALE

CONFERENCE DE LONDRES SUR LES DETTES EXTERIEURES ALLEMANDES

Le Conseil fédéral a été invité à prendre part à une conférence internationale...

UN VOTE DANS LA PAROISSE PROTESTANTE DE BALE VILLE

Les membres de la paroisse protestante de Bale ville ont répondu par 14,868 voix...

LES BEAUX ARTS BELGES A BALE

En collaboration avec la direction des beaux arts de Belgique, la société béroise...

COMITE EXECUTIF DU CONSEIL OECUMENIQUE DES EGLISES

Des chrétiens, ecclésiastiques et laïques, venant d'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis...

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. - N.S.H. - S.P.L. - S.S.O.C. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse).

fois en Asie, soit à Lucknow, Inde, du 31 décembre 1951 au 9 janvier 1952.

ARMEE

ACHAT DE TANKS ET D'APPAREILS RADAR. Se fondant sur les arrêtés des Chambres fédérales...

TOURISME

LA SAISON D'HIVER

Les directeurs des organisations régionales de tourisme de l'Oberland bernois, des Grisons...

LE JURA LIBRE

DEVIENT HEBDOMADAIRE

« Le Jura libre », organe du Rassemblement jurassien, qui paraît tous les 15 jours depuis sa fondation...

Dans nos Cantons

ARGOVIE

LES TAXES DE CIRCULATION EN ARGOVIE. Demandant suite à une proposition présentée au grand conseil...

FRIBOURG

LE TAUX DES IMPOTS CANTONAUX MAINTIENU

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un projet de décret aux termes duquel l'impôt cantonal...

BALE

UN VOTE DANS LA PAROISSE PROTESTANTE DE BALE VILLE

Les membres de la paroisse protestante de Bale ville ont répondu par 14,868 voix contre 7,049 le crédit de 25,000 francs...

LES BEAUX ARTS BELGES A BALE

En collaboration avec la direction des beaux arts de Belgique, la société béroise des beaux arts a organisé à Bale une exposition...

LEUCERNE

LA FIEVRE APHTEUSE

L'épizootie de fièvre aphteuse étant complètement éteinte dans le canton de Lucerne...

L'EVENE D'HIROSHIMA EN SUISSE

L'événement d'Hiroshima, Mgr. Akira Okahara, se trouve actuellement en Suisse...

prononcé un discours après que la biographie lui eut été présentée par M. W. Schiess...

NEUCHÂTEL

COMMUNE DE NEUCHÂTEL

L'assemblée communale de Neuchâtel a autorisé le Conseil communal à participer à la Société du Grand-Hôtel...

VAUD

SUBVENTION FEDERALE AU CANTON DE VAUD

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Vaud une subvention pour des travaux de reboisement dans la plaine de l'Orbe.

BERNE

FONDS DE COMPENSATION DE L'ASSURANCE-VEILLESSE ET SURVIVANTS

« Le Conseil d'administration du Fonds de compensation de l'assurance-veillesse et survivants... »

SAINT-GALL

POPULATION DE LA VILLE DE ST. GALL

La population de la ville de St. Gall a passé pendant l'année 1951 de 67,952 à 69,255 habitants.

UNION SUISSE DES CAISSES DE CREDIT MUTUEL (SYSTEME RAIFFEISEN)

Les comptes annuels de la Caisse centrale de l'Union suisse des caisses de crédit mutuels...

LA MEMOIRE DU MARECHAL MANNERHEIM

Une messe pour le repos de l'âme du maréchal Mannerheim a été célébrée en l'église de Valentin à Lausanne...

LES OBSEQUES DE CARLO BOLLER

M. Carlo Boller est décédé à l'hôpital cantonal de Lausanne à l'âge de 56 ans.

SCHAFFHOUSE

BANQUE CANTONALE DE SCHAFFHOUSE

Le bilan au 31 décembre 1951 de la Banque cantonale de Schaffhouse indiquait un bénéfice brut de 2,118,379 francs...

TESSIN

UN NOUVEAU POSTE FRONTIERE ITALO-SUISSE

Après deux années de négociations entre les autorités suisses et italiennes...

ZURICH

LE TRANSFERT DE LA PLACE D'ARMES DE ZURICH

En novembre 1950, le grand conseil a chargé le conseil d'Etat de chercher une solution permettant de transférer les installations militaires...

LA DEPUTATION TESSINOISE AUX CHAMBRES FEDERALES

La députation tessinoise aux Chambres fédérales s'est réunie au complet sous la présidence de M. Bordini...

LEUCERNE

LA FIEVRE APHTEUSE

L'épizootie de fièvre aphteuse étant complètement éteinte dans le canton de Lucerne...

L'EVENE D'HIROSHIMA EN SUISSE

L'événement d'Hiroshima, Mgr. Akira Okahara, se trouve actuellement en Suisse...

né aux bénéficiaires de l'aide à la vieillesse une allocation unique et extraordinaire...

LA POPULATION DE WINTERTHUR

La population de la ville de Winterthur a augmenté en 1951 de 1246 âmes et atteint maintenant 68.171 habitants.

UNIVERSITE DE ZURICH

Le Conseil d'Etat du canton de Zurich a nommé professeur ordinaire de droit public à la faculté de droit de l'Université de Zurich...

EN FAVEUR DU VAL CALANCA

Afin de coordonner l'aide aux populations sinistrées par la catastrophe d'août dernier...

LA MEMOIRE DU MARECHAL MANNERHEIM

Une messe pour le repos de l'âme du maréchal Mannerheim a été célébrée en l'église de Valentin à Lausanne...

LES OBSEQUES DE CARLO BOLLER

M. Carlo Boller est décédé à l'hôpital cantonal de Lausanne à l'âge de 56 ans.

LA DEPUTATION TESSINOISE AUX CHAMBRES FEDERALES

La députation tessinoise aux Chambres fédérales s'est réunie au complet sous la présidence de M. Bordini...

LEUCERNE

LA FIEVRE APHTEUSE

L'épizootie de fièvre aphteuse étant complètement éteinte dans le canton de Lucerne...

L'EVENE D'HIROSHIMA EN SUISSE

L'événement d'Hiroshima, Mgr. Akira Okahara, se trouve actuellement en Suisse...

né aux bénéficiaires de l'aide à la vieillesse une allocation unique et extraordinaire...

LA POPULATION DE WINTERTHUR

La population de la ville de Winterthur a augmenté en 1951 de 1246 âmes et atteint maintenant 68.171 habitants.

UNIVERSITE DE ZURICH

Le Conseil d'Etat du canton de Zurich a nommé professeur ordinaire de droit public à la faculté de droit de l'Université de Zurich...

EN FAVEUR DU VAL CALANCA

Afin de coordonner l'aide aux populations sinistrées par la catastrophe d'août dernier...

LA MEMOIRE DU MARECHAL MANNERHEIM

Une messe pour le repos de l'âme du maréchal Mannerheim a été célébrée en l'église de Valentin à Lausanne...

LES OBSEQUES DE CARLO BOLLER

M. Carlo Boller est décédé à l'hôpital cantonal de Lausanne à l'âge de 56 ans.

LA DEPUTATION TESSINOISE AUX CHAMBRES FEDERALES

La députation tessinoise aux Chambres fédérales s'est réunie au complet sous la présidence de M. Bordini...

LEUCERNE

LA FIEVRE APHTEUSE

L'épizootie de fièvre aphteuse étant complètement éteinte dans le canton de Lucerne...

L'EVENE D'HIROSHIMA EN SUISSE

L'événement d'Hiroshima, Mgr. Akira Okahara, se trouve actuellement en Suisse...

né aux bénéficiaires de l'aide à la vieillesse une allocation unique et extraordinaire...

LA POPULATION DE WINTERTHUR

La population de la ville de Winterthur a augmenté en 1951 de 1246 âmes et atteint maintenant 68.171 habitants.

UNIVERSITE DE ZURICH

Le Conseil d'Etat du canton de Zurich a nommé professeur ordinaire de droit public à la faculté de droit de l'Université de Zurich...

EN FAVEUR DU VAL CALANCA

Afin de coordonner l'aide aux populations sinistrées par la catastrophe d'août dernier...

LA MEMOIRE DU MARECHAL MANNERHEIM

Une messe pour le repos de l'âme du maréchal Mannerheim a été célébrée en l'église de Valentin à Lausanne...

LES OBSEQUES DE CARLO BOLLER

M. Carlo Boller est décédé à l'hôpital cantonal de Lausanne à l'âge de 56 ans.

LA DEPUTATION TESSINOISE AUX CHAMBRES FEDERALES

La députation tessinoise aux Chambres fédérales s'est réunie au complet sous la présidence de M. Bordini...

LEUCERNE

LA FIEVRE APHTEUSE

L'épizootie de fièvre aphteuse étant complètement éteinte dans le canton de Lucerne...

L'EVENE D'HIROSHIMA EN SUISSE

L'événement d'Hiroshima, Mgr. Akira Okahara, se trouve actuellement en Suisse...

LA JOIE DE S'HABILLER se résume en une coupe provenant de chez Melki Maitre Drapier Rue Tewick No. 13 - Tél. 20438 Alex. R.C.A. 36449

i PREFEREZ CACAO-CHOCOLAT - CHEWING-GUM MADE IN EGYPT

YUGOSLAVENSKA LINJSKA PLOVIDBA YUGOSLAV LINE Services maritimes, postaux et commerciaux Lignes régulières entre: I'ADRIATIQUE I'EGYPTE le LEVANT I'AFRIQUE DU NORD I'EUROPE SEPTENTRIONALE les ETATS UNIS D'AMERIQUE I'ARGENTINE

FILATURE NATIONALE D'EGYPTE S. A. E. ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99). Capital: Lstg. 800.000 Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie, Teinturerie, Fil à Coudre

MAGASINS DE VENTE A ALEXANDRIE: 14, Rue Chérif Pacha ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville Sociétés-Sœurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE: SOCIETE EGYPTIENNE DES INDUSTRIES TEXTILES

Un décès prématuré peut compromettre votre entreprise. Sauvegardez vos intérêts en concluant: UNE ASSURANCE MIXTE au capital progressif en faveur de vos héritiers. AVEC VOTRE ASSOCIE une assurance mixte sur deux têtes: Ces polices permettront un règlement facile de votre succession. HELVETIA-VIE Direction pour l'Orient 39, Rue Kas-el-Nil LE CAIRE

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE
15, rue de la Poste

DIMANCHE 17 FEVRIER 1952
9 h. 30: Catéchisme.
10 h. 15: Culte public en langue française.
10 h. 15: Ecole du Dimanche.

MERCREDI 20 FEVRIER 1952
7 h. p.m.: Réunion des nurses et jeunes filles au Presbytère. — Soirée récréative.

RECEPTION
Le pasteur reçoit tous les jours au bureau de l'Eglise, entre 10 h. a.m. et midi (mercredi et samedi exceptés). Il reçoit aussi au Presbytère sur rendez vous. Tél. au bureau 24249.

DOMICILE DU PASTEUR
Presbytère de Camp de César, 29, rue Bolbitine. Tél. 70650.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE
39 Avenue Fouad Ier

DIMANCHE 17 FEVRIER
10 h.: Ecole du Dimanche.
11 h.: Culte (M. Bourquin, sufragant) « L'Amour ».

DONATIONS
En mémoire du regretté **JOHN ROUSSY**
En faveur de l'Eglise Evangélique du Caire:
M. et Mme J.-J. Roussy 500
M. et Mme B. Favarger 200
M. et Mme J.-J. Roussy 500
M. et Mme B. Favarger 200

SALON DE L'ATELIER
Le Comité de l'Atelier rappelle que le Salon annuel aura lieu le **MERCREDI 5 MARS** à 5 h. p.m.

New-York - Genève en 10 h. 24

Le DC-6B de la Swissair HB-IBA, parti le 30 janvier de New-York pour Genève vient d'effectuer un nouveau record. Profitant de vents arrière, l'avion qui pilotait le commandant Fretz, le navigateur étant M. Gabathuler, n'a fait qu'une escale, établissant un record en volant de New-York à Genève en 10 h. 24 en couvrant un parcours de 6.340 km à une moyenne d'environ 600 km à l'heure. C'est la troisième fois qu'un DC-6B de la Swissair a effectué ce parcours sans faire escale. Ce record a été doublé d'un autre, à savoir que le « Zurich » a traversé l'Atlantique nord, ou plus précisément le parcours Gander-Shanon en 4 heures 36 minutes alors que le temps minimum employé jusqu'ici était de 5 heures 5 minutes. Le « Zurich » a volé à une altitude moyenne de 6.400 mètres et a bénéficié de vents arrière particulièrement puissants.

PETITES ANNONCES

No. 113 — A VENDRE villa à Roushy pacha, 7 pièces, garage, et dépendances, sur terrain de 1000 pios carrés. Pour tous renseignements, s'adresser au Journal. (5, 6, 7)

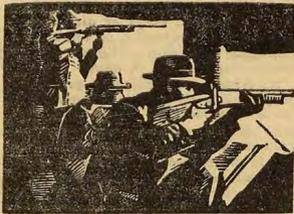
No. 114 — MAISON SUISSE cherche steno-dactylo sachant très bien l'allemand et le français. S'adresser au Journal. (7, 8, 9)

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie
ALHAMBRA — Tél. 29054 — «Due dozzine di rose scariatte» (V. de Sica). — «Scampolo» (L. Silvia).
FOUAD — Tél. 25832 — «L'héroïque M. Boniface» (Fernand).
GAITE — Tél. 71225 — «Barriade» (Ruth Roman, Danny Clarke).
METRO — Tél. 22850-22859 — «Right Cross» (June Allyson, Dick Powell).
MOHAMED ALY — Tél. 25106 — «That Forsyte woman» (Errol Flynn, Greer Garson).
RIALTO — Tél. 24894 — «Rocky mountain» (Errol Flynn, P. Wymora).
RIO — Tél. 26036 — «Ho ran all the way» (John Garfield, Shelley Winters).
ROYAL — Tél. 26326 — «The strange door» (Charles Laughton, Boris Karloff). — (8ème semaine).
STRAND — Tél. 22362 — «Flying Leatherstocking» (Robert Ryan, John Wayne).

A ALEXANDRIE

SECTION SUISSE DE TIR D'ALEXANDRIE



SAMEDI 16 FEVRIER à 2 h. 30 p.m.
DIMANCHE 24 FEVRIER à 2 h. 30 p.m.

EXERCICES DE TIR SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

QUILLES



2ème CONCOURS ANNUEL COUPE CHALLENGE REINHART Concours Individuel de Quilles

Le concours est ouvert à tous les membres de la Société Suisse d'Alexandrie. Les quilleurs qui ne sont pas membres de l'un des groupes du mardi ou du vendredi sont priés de s'inscrire jusqu'au 14 oct. (Tél. 73762 M. O. Hintermann). Le concours est clôturé avec une

CHOUROUTE GARNIE

servie vers 8 h. Prière de s'inscrire pour la choucroute chez Mohamed (Tél. 70601 Corolce). Les participants au concours sont inscrits d'office. Le Comité.

P.S. — Aucune participation à ce Concours ne sera admise après 5 h. 30 p.m.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE LUNDI 25 FEVRIER à 8 h. 30 p.m.

- ORDRE DU JOUR :
1. — Lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée du 19.11.51.
 2. — Admissions et démissions.
 3. — Examen des rapports du Comité et des Censeurs.
 4. — Examen et approbation des comptes et décharge au Comité.
 5. — Election des Membres du Comité.
 6. — Election des deux Censeurs.
 7. — Représentation de la Colonie.
 8. — Communications diverses.

Après l'Assemblée, il sera procédé à la vente aux enchères des abonnements aux revues et périodiques de la S.S.A.

POUR FAIRE UNE FONDUE

Aux candidats d'un récent concours de « Fondue » où il y eut des succès et des... succès moindres, nous offrons aujourd'hui cette recette qui leur sera, peut-être, utile :

Verser dans un « caquelon » que l'on a frotté tout au long d'un ail à senteur aggressive, un déci de vin par convive, de vin blanc sec et pétillant.

Sans attendre qu'il donne une onde, ajoutez-y la masse blonde — un kilo pour cinq, ce qu'il faut — d'un gruyère exempt de défauts, émincé, gras et point trop fade. Tournez bien rond jusqu'à cuisson.

Poivrez au moulin, sans muscade, en remuant, comme il se doit, toujours à la cuiller de bois et d'une dextre affectueuse la masse bouillante, onctueuse.

Liez alors, si l'on en a, d'une soupçon de mayonnaise, la « féculé » est moins bien heureuse la crème en sera plus moelleuse.

Tenez au feu encore un peu, veillez au feu pour voyer dans ce mets de rois deux doigts de kirsch, jamais trois.

Preste, servez sur un réchaud, bien chaud, dont la flamme reste en veilleuse, le caquelon et la berceuse qui monte de son gai bouillon.

Vers la marmite, accourez vite, puisque le rilet veut que tous, avec humour, on mange à même la gamelle.

L'entendez-vous qui vous appelle ? L'endant ce temps, une aide aimable a préparé du pain bien frais, réduit en dés, quelle a posés dans les assiettes, sur la table ; piquez-en un de la fourchette et promenez cette brochette dans la masse en la remuant toujours tournant.

Il fait que votre morceau baigne et s'imprègne. Le retirer saturé, pour le porter à votre bouche... Fermez les yeux même s'ils touchent, pour savourer avec amour ce confit chargé de velours. Quand c'est fini, on récidive, dix fois, vingt fois, toujours avec la même foi et la même ardeur offensive.

Dégâts suisses au Caire

Il nous est permis aujourd'hui de donner la liste des dégâts subis par des particuliers et des maisons suisses au Caire, durant la néfaste journée du 26 janvier : Heureusement aucune perte de vie humaine n'a été enregistrée. Deux compatriotes ont été victimes de voies de fait qui n'ont cependant pas nécessité leur hospitalisation.

Par contre, un certain nombre de Suisses et de Maisons suisses ont été gravement atteints dans leurs biens. Les établissements suivants ont été saccagés et totalement ou partiellement détruits, par l'incendie : La Rotonde Gropi, la Pâtisserie et les bureaux Gropi, les 2 Américaines, le 1er étage de l'Hôtel Windsor, les bureaux Speco (MM. Klausner et Acatos), l'Helvetia-Vie (les bureaux du siège), le bureau de M. Rauber (Bally), le magasin et le garage - Pavid & Co.

Une vingtaine de Suisses ont perdu leur emploi par suite de la destruction des établissements qui les employaient. Plusieurs compatriotes résidant à l'Hôtel Sheppard's ont perdu tout ou partie de leurs effets personnels.

D'entente avec les Autorités fédérales suisses, la Légation s'emploie, dans toute la mesure du possible, pour obtenir la réparation des dommages subis et pour trouver du travail à ceux qui l'ont perdu.

La Société suisse de Secours au Caire s'est offerte dès les premiers jours à aider ceux qui seraient dans le besoin. Le Ministre de Suisse et tout le personnel de la Légation tiennent à exprimer à tous ceux qui ont été touchés par les événements si douloureux du 26 janvier leur très vive sympathie et leur assurent qu'ils ne négligeront rien, à côté de l'action officielle de la Légation, pour les assister personnellement dans ces moments difficiles.

Sympathie

La dernière quinzaine n'a pas été touchée seulement par le matheur qui frappa si durement plusieurs compatriotes. Des dépêches arrivées de Suisse en ont, à notre connaissance, plongé trois dans le deuil. Successivement. Mme Masi, Vice-Présidente de l'Union des Dames Suisses, a perdu sa mère, M. Schuler, Président du Cercle et M. Roussy, Président de la N.S.H., ont appris le décès de leur père. Que tous ces amis veuillent trouver ici l'expression de notre vive et profonde sympathie : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » (I Cor. XII, 26).

M. John Roussy s'est éteint à Genève, le 7 février, à l'âge de 85 ans, après quinze mois de maladie et d'immobilité. Chose d'autant plus pénible pour lui-même et pour les siens qu'il avait été, jusqu'au bout, extraordinairement actif en de multiples domaines. Créateur, organisateur, animateur, voyageur sans cesse en mouvement, il avait entre autres, mis sur pied une Association des anciens élèves des Ecoles techniques de la Suisse Romande qui rend de grands services, et s'était ainsi créé dans tout le pays, qu'il parcourait inlassablement, des amitiés innombrables et reconnaissantes. Il déployait, à Genève même, une vie civile intense, et, comme les distances ne l'effrayaient et ne l'arrêtaient pas, on le voyait assez souvent au Caire, auprès de ses enfants, toujours alerte, l'esprit ouvert, causeur agréable, d'abord facile. Tous ceux qui l'ont connu garderont de lui le meilleur souvenir et se plaindront souvent à évoquer sa mémoire. Herm. E. past.

NOUVELLES SPORTIVES

KOBLET en bonne place

D'une enquête menée par l'I.S.K., agence allemande, auprès de 16 grands journaux sportifs, pour classer les champions pour 1951, l'on a établi la liste suivante :

- 1) Zatopek (Tchécoslovaquie)
- 2) Koblet (Suisse)
- 3) Tschudira (U.R.S.S.)
- 4) Marshall (Australie)
- 5) Robinson (E.U.)
- 6) Fangio (Argentine)
- 7) Duke (Grande-Bretagne)
- 8) Sedgman (Australie)
- 9) Schade (Allemagne)
- 10) Ford-Konno (E.U.) qui domina nettement Marshall en compétition.

Comme l'on voit, notre Koblet figure en excellente place dans ce tableau d'honneur, venant tout de suite après Zatopek, le phénoménal coureur à pied.

LANGUES VIVANTES
COMMERCES-COMPTABILITE
STENOGRAPHIE-DACTYLO

AU CAIRE

CERCLE SUISSE DU CAIRE

AVIS

LA MAISON GROPPi, dans la nécessité de suspendre ses activités et de licencier son personnel, a bien voulu maintenir en fonctions la domesticité du Cercle qui reste donc en service. Les boissons disponibles continueront à être débitées. Quant aux repas, le cuisinier se chargera de les préparer avec les vivres que les intéressés lui apporteront de la Ville ou qu'ils feront acheter à Embabeh dont les ressources sont évidemment limitées. Les membres de notre Cercle sauront apprécier à sa valeur le geste de la Maison Groppi qui nous a donné la priorité dans ses dramatiques préoccupations du moment. Le Comité.

SECTION SUISSE DE TIR DU CAIRE

DIMANCHE 24 FEVRIER dès 1 h. 30 pm.
EXERCICES - EPREUVE ANNUELLE CUILLERE A. GROPPi

Ayant malheureusement dû constater au courant de l'année dernière un relâchement très sensible de la part de beaucoup de membres dans les exercices de tir, le Comité serait heureux de les voir plus nombreux aux exercices de cette année.

CHRONIQUE MUSICALE

Le "Mefistofele" d'Arrigo Boito (1842 - 1918)

Quand on entend le « Mefistofele » de Boito, on ne peut se figurer que la première de cette oeuvre fut l'occasion d'une bataille et qu'elle se termina par une mêlée générale qui fit retirer l'oeuvre, à la troisième représentation, par le Chef de la Police de Milan.

A cette époque, pour les fanatiques de Rossini, « Mefistofele » passa pour vaquerien. Rien n'est plus faux que cette épithète qui témoigne de la plus parfaite confusion d'esprit. Au moment où il écrivait cette oeuvre, Boito était un enragé Beethovenien, comme Berlioz du reste, que l'auteur connut à Paris, et il fallut du courage pour le dire.

La pauvre souris qui mourut en 1827, défendu par une élite mais ignoré des médiateurs, après avoir dépassé le sommet de son oeuvre, dépassait trop le niveau du goût public pour être jugé sereinement. Il fut certainement pour beaucoup ce qui se sent encore actuellement les tenants de l'école contemporaine. Que ce fait nous induise à la prudence, si ce n'est à l'humilité. De tout temps ce qui a été conçu de plus grand par un homme a toujours été crucifié par la foule avant d'être adoré. Goethe l'a dit dans un beau vers de Faust. Mais pour revenir à Boito, cette admiration classe l'homme. Elle explique aussi ce qu'ent de révolutionnaire, en son temps, son effort de musicien.

L'ambition de Boito fut de mettre en musique l'essentiel des deux Faust, et de matérialiser sur la scène musicale la tragédie de l'homme déchiré entre le mal et le bien. L'oeuvre débute par un Prologue au ciel, au long d'un dialogue satirico-mystique entre Méphistophélès et les Anges. Les trois actes suivants utilisent le premier Faust, pacte avec le Diable, l'aventure de Marguerite et sabat de sorcières. Le quatrième met en scène la rencontre avec Hélène et la mort de Faust. Suit un épilogue qui fait pendant au prologue. La coupe de cet épilogue, a ruiné l'équilibre de la conception de l'auteur.

On voit l'énormité de l'oeuvre: elle lassa par sa longueur même les amateurs les plus favorables à l'auteur.

Des incidents lors d'un meeting de catch

Lors d'un meeting de catch au Pavillon des sports à Genève, des incidents se sont produits au cours desquels, après que l'arbitre eut déclaré l'un des adversaires battu et pendant qu'un échange avait lieu entre les catcheurs et l'arbitre, des spectateurs avaient envahi le ring, tandis que l'arbitre, le Dr. Senta (était blessé par un projectile lancé des tribunes.

Le procureur général, dans une lettre en date du 1er février, vient de nantir officiellement le chef du département de justice et police de ces faits. Dans sa lettre, le procureur général demande au chef du dit département s'il ne serait pas indiqué d'interdire les combats de catch ou tout au moins de les soumettre à un contrôle sévère, ne permettant plus la répétition des faits scandaleux signalés dans la presse, après le match de vendredi.

Il conclut en exprimant l'avis que l'interdiction de la pratique du catch, dont la brutalité est extrême, s'impose. La lettre fait également état du commentaire publié à la suite de ces incidents par la « Tribune de Genève » et dans lequel son chroniqueur s'élevait contre ce prétendu sport qu'il considérait comme une amère profanation du sport honnête et la réunion du 26 janvier comme un véritable scandale.

MOTEURS DIESELS HOWALDT - KRUPP

de 155 à 1500 HP
250 à 500 TPM
Avec et sans suralimentation

Moteurs de construction lourde
Consommation réduite garantie

Représentants exclusifs :
E. KRAEHNBUHL & Co.
15, rue Emad El Dine, LE CAIRE
Tél. 52387 — B.P. 1037 — R.C.C. 49459

Aussi pour pièces KRUPP originales

SWISSAIR

informe sa clientèle et toutes les agences de Voyage en Egypte que les départs SWISSAIR du Caire pour Genève et Zurich auront lieu tous les Dimanches à midi (12 h. 00).

Arrivée au Caire depuis la Suisse tous les Dimanches à 7 h. 00 du matin.

POULIES A GORGES ET COURROIES TRAPEZOIDALES COLOMBES-TEXROPE

en Stock
B. FAVARGER Ing.

LE CAIRE : 64, Rue Ibrahim Pacha - Tél. 43955 - R.C.C. 70788
ALEXANDRIE : 3, Rue Gare du Caire - Tél. 29087 - R.C.A. 38775

Les produits pharmaceutiques SANDOZ

sont en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient

SANDOZ S. A.

BALE, (SUISSE)

Caledonian Insurance Company,

HEAD OFFICE: EDINBURGH, SCOTLAND, FOUNDED 1805

All classes of insurance transacted

Alexandria Branch Office : 23, Bld. Saad Zaghloul Telephone 27104 R.C.A. 21579

Cairo Agency : Mr. Jacques Chintara 24, Rue Soliman Pacha, Telephone 76423 R.C.C. 68226

& Agencies throughout the Near East

MISR-FLUVIALE

Association en participation

Bureaux Principaux :
ALEXANDRIE : 10, Rue Chérif Pacha Tél. 28659, 28060.
CAIRE : 39, Rue Kasr El Nil Tél. 54487, 54547.

Agences :
MINIA
ASSIOUT
ASSOUAN
WADI-HALFA
PORT-TEWICK
ISMALIA
PORT-SAID

La Flotte comprend 140 unités fluviales des types les plus modernes

Imprimerie PROCACCIA, Tél. 28628 (3 lignes)

QUESTIONS ET REPONSES

Mesures d'économie de guerre

Le Conseil fédéral répond ainsi à la question de M. Borin, conseiller national, radical, de Bâle-Campagne:

Le département de l'économie publique a préparé, en collaboration avec le département de justice et de police, différents arrêtés du Conseil fédéral devant constituer, le cas échéant, la base d'une nouvelle économie de guerre. La réglementation envisagée procède de l'idée que les autorités de l'économie de guerre devraient être compétentes pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de leur tâche. Mais il est prévu de limiter leur compétence à la mesure absolument indispensable. La compétence législative et le recours à des mesures coercitives importantes sont réservés autant que possible aux autorités supérieures de l'économie de guerre.

Lors de l'élaboration des actes législatifs en matière d'économie de guerre, on s'est tout spécialement préoccupé du recours administratif. Quand des intérêts dignes de protection sont en jeu, chacun doit pouvoir recourir et, dans les affaires vraiment importantes, porter son cas jusqu'au Conseil fédéral. Le recours ne doit pas être instruit par l'autorité qui a rendu la décision attaquée. Comme c'était déjà le cas pendant la dernière guerre, les infractions en matière d'économie de guerre seraient, aussi sous l'ère de la nouvelle législation, déférées à des tribunaux indépendants de l'administration. Les autorités pénales seraient tenues d'accorder aux inculpés, à tous les stades de la procédure, des possibilités suffisantes de se défendre. Les jugements des tribunaux de première instance pourraient être portés par voie d'appel devant un tribunal supérieur composé de juges qualifiés. L'inculpé sera protégé contre des mesures d'interdiction et d'exécution injustifiées (en particulier contre une arrestation ou une confiscation injustifiées) par l'énonciation précise des conditions y relatives et par l'octroi d'un droit de recours.

La recherche d'une procédure rapide est dans une certaine mesure en contradiction avec le désir de voir les droits et intérêts privés suffisamment sauvegardés, car plus la procédure pénale ou le recours administratif est rapide, moins on peut en général offrir de garanties à un particulier en vue d'un examen complet et équitable de son cas. Néanmoins, on tendra, par rapport au droit actuellement en vigueur, à accélérer la procédure pénale en matière d'économie de guerre en étendant la compétence du juge unique, en recourant plus fréquemment à la procédure du mandat de répression et en chargeant la même autorité de la procédure d'instruction et de renvoi.

LES USINES DE RHEINAU

IMPORTANTE MANIFESTATION

Malgré la neige, près de 10.000 personnes se sont rassemblées près de l'ancien monastère de Rheinau à l'appel du comité neutre pour la protection du paysage de la chute du Rhin-Rheinau. De nombreuses organisations de Zurich et de Winterthur et une vingtaine d'organisations de Schaffhouse avaient lancé des invitations à participer à la manifestation. Longtemps après l'heure fixée pour la réunion sur la grande place du monastère et que les clochers eurent sonné la messe, s'avancèrent encore des hauteurs de Rheinau.

Après que les enfants des écoles eurent chanté, une foule toujours plus dense s'est rassemblée à l'endroit choisi pour la manifestation. C'est le pasteur Bruhin de Rheinau, qui le premier a pris la parole. Il a rappelé l'injustice qui a déjà été la suppression du convent, au milieu du siècle dernier, pour ajouter qu'on allait en commettre une nouvelle à l'égard de la population de cette région. L'assemblée a entendu ensuite M. Grendelmeier, conseiller national, de Zurich, qui a déploré entre autres choses que les Chambres n'aient pas eu la possibilité

d'étudier une possibilité d'entente et que le peuple n'ait pas été consulté. Il a invité les ouvriers, les ingénieurs, les entrepreneurs et les tourmenteurs à ne pas collaborer davantage à la réalisation du projet et il a proposé, au développement économique de la Suisse orientale, de créer ces jours-ci, un organisme, une conférence de presse présidée par M. Frick, conseiller d'Etat, de St-Gall.

M. Frick a énuméré les raisons pour lesquelles le comité en question a vu le jour. Le canton de St-Gall, dont la frontière longe le fleuve sur une distance de plus de quatre-vingt-dix kilomètres, a dépensé plusieurs millions pour la correction du Rhin. Il en est d'ailleurs de même dans d'autres cantons de la Suisse orientale. Le Rhin est une entité indivisible. Il y a lieu cependant de vouer une attention toute particulière à la mise en valeur du Haut-Rhin. La construction des usines de Rheinau constitue précisément une des étapes du programme de développement. Les nouvelles usines pourront livrer un courant bon marché. La Suisse orientale a le devoir d'améliorer son ravitaillement en énergie électrique et d'exploiter toutes les possibilités de production afin de pouvoir couvrir ses propres besoins et ne plus dépendre des régions éloignées de l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Quant aux vœux émis au sujet de la protection de la nature, les concessionnaires ont largement tenu compte des divers desiderata.

Parlant de la situation économique de la Suisse orientale, M. Burgi, secrétaire des arts et métiers, a déclaré que son état souffrait d'une industrialisation trop uniforme et partant exposée aux dangers de crise et accusant un retard par rapport à la situation économique enregistrée dans le reste du pays.

Quant à M. Züst, député, il a déclaré que les ouvriers manifestaient un double intérêt à l'égard de cet ouvrage du fait que le nouveau barrage leur assurera du travail aussi bien en hiver qu'en été et que sa construction contribuera à donner un nouvel essor à l'économie de la Suisse orientale.

Prenant la parole en sa qualité de représentant du directeur commercial, le Colonel Huber a démontré que la navigation sur le Haut-Rhin était le moyen de transport le meilleur marché.

Une institution internationale fixée en Suisse met fin à son activité. Ayant accompli la tâche qu'il s'était assignée, le « Centre d'entraide internationale aux populations civiles » vient de publier son rapport sur l'activité à laquelle il a mis un terme en juin dernier. Cette organisation, née d'une initiative privée suisse, a été créée le 1er novembre 1946, avec l'approbation des autorités fédérales suisses. Elle a poursuivi l'effort humanitaire de la Croix-Rouge internationale, facilitant l'achat, le transport et la distribution de vivres, de vêtements, de produits pharmaceutiques ou sanitaires à la population civile de pays bouleversés par la guerre. Le volume des secours administrés par cette organisation est de 130.000 tonnes, représentant une valeur de 279 millions de francs suisses. Les ressortissants de plus de trente pays ont bénéficié de ses secours.

Les Suisses à l'étranger. On a déjà déploré à différentes reprises que les Suisses habitent en moins grand nombre qu'apparaissant à l'étranger. Des chiffres publiés récemment montrent toute l'ampleur de cette diminution. L'effectif des Suisses à l'étranger a passé de 212.000 en 1948 à 202.000 à fin 1950. Le recensement est surtout sensible pour les Suisses résidant dans les pays d'outre-mer.

Technique et ski. La Suisse sait appliquer la technique au service des touristes. Selon un relevé tout récent, qui s'étend à 68 stations et centres de sports d'hiver, on compte en Suisse 6 téléphériques, 16 télésièges, 63 skilifts, 11 fun-funils, 22 funiculaires et chemins de fer (aboutissant directement aux champs de ski). 12 projets sont en cours de réalisation.

CONFERENCE DE PRESSE

Le «Comité de la Suisse orientale pour les usines de Rheinau, la navigation sur le Haut-Rhin et le développement économique de la Suisse orientale», crée ces jours-ci, un organisme, une conférence de presse présidée par M. Frick, conseiller d'Etat, de St-Gall.

M. Frick a énuméré les raisons pour lesquelles le comité en question a vu le jour. Le canton de St-Gall, dont la frontière longe le fleuve sur une distance de plus de quatre-vingt-dix kilomètres, a dépensé plusieurs millions pour la correction du Rhin. Il en est d'ailleurs de même dans d'autres cantons de la Suisse orientale. Le Rhin est une entité indivisible. Il y a lieu cependant de vouer une attention toute particulière à la mise en valeur du Haut-Rhin. La construction des usines de Rheinau constitue précisément une des étapes du programme de développement. Les nouvelles usines pourront livrer un courant bon marché. La Suisse orientale a le devoir d'améliorer son ravitaillement en énergie électrique et d'exploiter toutes les possibilités de production afin de pouvoir couvrir ses propres besoins et ne plus dépendre des régions éloignées de l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Quant aux vœux émis au sujet de la protection de la nature, les concessionnaires ont largement tenu compte des divers desiderata.

Parlant de la situation économique de la Suisse orientale, M. Burgi, secrétaire des arts et métiers, a déclaré que son état souffrait d'une industrialisation trop uniforme et partant exposée aux dangers de crise et accusant un retard par rapport à la situation économique enregistrée dans le reste du pays.

Quant à M. Züst, député, il a déclaré que les ouvriers manifestaient un double intérêt à l'égard de cet ouvrage du fait que le nouveau barrage leur assurera du travail aussi bien en hiver qu'en été et que sa construction contribuera à donner un nouvel essor à l'économie de la Suisse orientale.

Prenant la parole en sa qualité de représentant du directeur commercial, le Colonel Huber a démontré que la navigation sur le Haut-Rhin était le moyen de transport le meilleur marché.

LES CENTRALES SUISSES D'ELECTRICITE

L'Union des centrales suisses d'électricité se voit dans l'obligation, en raison du mouvement

1. La situation du ravitaillement en énergie électrique est encore très tendue. Il n'existe pas de réserve permettant de compenser la production de nos usines qui dépend largement des précipitations. L'importation d'énergie électrique n'est qu'une solution provisoire.

2. Au cours de ces dix dernières années, la consommation de l'énergie électrique a doublé. L'accroissement actuel de la consommation dépasse toutes les prévisions, et le besoin augmente encore. A chaque instant apparaissent de nouvelles possibilités d'employer l'électricité dans le travail ménager, l'artisanat, l'agriculture et l'industrie rendant l'activité plus rationnelle et plus aisée. Nous devons utiliser toutes les forces hydrauliques du pays, petites et grandes, pour satisfaire aux besoins croissants et ne pas accroître démesurément l'importation de combustibles étrangers.

3. La construction d'une usine dans un centre de consommation, comme celle de Rheinau fera disparaître de longues conduites et qui répond aussi aux tendances du Heimatschutz.

4. L'usine de Rheinau contribue à atténuer, dans une certaine mesure le déséquilibre entre la production propre et la consommation en énergie électrique des cantons de Zurich et de Schaffhouse.

L'Union des centrales suisses d'électricité approuve la décision du conseil fédéral et approuve en particulier sa fidélité aux traités. L'Union reconnaît l'engagement de respecter les beautés naturelles de notre pays et espère que les auteurs du projet de Rheinau sauront en tenir compte surtout en ce qui concerne la chute du Rhin. Toute usine modifie l'aspect naturel d'une région.

Chronique parlementaire

CONSEIL NATIONAL

(Suite de la page 1)

L'impôt sur le vin est voté et toutes les propositions du Conseil fédéral et de la majorité de la commission sont adoptées. Le taux de l'impôt sera majoré comme suit pour les livraisons au détail : vins mousseux, vermouths et autres spécialités 14 %, eaux de vie, vin, bière 4 %, cidre doux et jus de raisin 2 %; pour les livraisons en gros ces taux sont automatiquement majorés jusqu'à concurrence de 50 %.

L'exonération du cidre doux et du jus de raisin sans alcool a été repoussée par 113 voix contre 53. La proposition Graber d'ajourner l'introduction de l'impôt sur le vin jusqu'au moment où des mesures efficaces auront été prises pour protéger la production a été écartée par 114 voix contre 44 et la proposition Chaudet de renoncer à cet impôt a été repoussée par 121 voix contre 50.

L'ensemble du projet est voté ensuite par 114 voix contre 7 et diverses abstentions.

L'usine de Rheinau. M. Grendelmeier, (ind. Zurich) développe une motion invitant le Conseil fédéral à retirer la concession pour la construction de l'usine électrique de Rheinau et à interdire provisoirement les travaux. L'orateur suggère aussi que les Chambres aillent sur place et rendent compte de la situation. M. Grendelmeier s'attache surtout à démontrer qu'un retrait de la concession est possible sans que la Suisse viole ses engagements, soit à l'égard du Pays de Bade, soit envers les concessionnaires.

M. Escher, chef du département des postes et chemins de fer, combat la motion, pour des raisons de principe et de droit. L'orateur rappelle tout d'abord les circonstances dans lesquelles la concession a été accordée, puis il s'élève contre la façon dont les adversaires de Rheinau mènent la lutte contre le Conseil fédéral. Ce dernier a fait montre de la plus large compréhension pour le site de Rheinau et les concessionnaires sont astreints à diverses conditions qui tendent à sauvegarder la beauté du site. Mais le Conseil fédéral a la sauvegarde des intérêts de toute la Suisse et non pas d'une seule région. Il est faux de prétendre que le Conseil fédéral a traité avec mépris la pétition recouverte de plus de 150.000 signatures; cette pétition a retenu toute son attention et des précautions sont prises pour sauvegarder la chute du Rhin et la beauté du paysage.

M. Escher rappelle qu'un retrait de la concession serait une affaire très coûteuse et il ajoute que les besoins du pays en énergie électrique sont tels que la renonciation à l'usine de Rheinau serait préjudiciable à l'approvisionnement du pays en courant électrique. Le chef du département des postes et chemins de fer ajoute que les concessionnaires ont refusé de renoncer à la concession. Le postulat Grendelmeier est rejeté par 87 voix. Le chef du département des postes et chemins de fer se déclare prêt, toutefois, à entamer de nouveaux pourparlers avec les principaux intéressés pour arriver, si possible, à un arrangement satisfaisant pour toutes les parties.

Autres décisions. Le Conseil approuve tacitement le rapport du Conseil fédéral sur l'emploi de la dime de l'alcool pour la période du 1er juillet 1949 au 30 juin 1950. Il s'agit d'un montant total de 1.234.000 francs, consacré par les cantons aux divers aspects de la lutte contre l'alcoolisme.

MM. Müller (rad. Berne) et Cottier (cons. Genève), rapporteurs, recommandent ensuite l'ouverture d'un crédit de 1.200.000 francs pour la création d'une station d'essais techniques destinée au Laboratoire fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux à Zurich.

La Chambre adopte sans discussion par 110 voix contre 0 le projet d'arrêté sur l'aide supplémentaire aux régions ravagées par les avalanches et les inondations.

AVS. La Chambre traite ensuite divers aspects du problème de l'AVS. M. Rubattel, conseiller fédéral, dit qu'aucune réforme fondamentale de la loi de l'AVS, ne saurait être envisagée avant que nous ayons une expérience suffisante de ses résultats. Il sera procédé à des adaptations partielles dans la mesure où il permet la situation financière.

La demande de M. Gysler de supprimer les cotisations des 65 ans entraînerait une moins-value de recettes de 18 millions de francs.

En ce qui concerne la motion de M. Munz qui demande notamment le versement d'allocations de vie chère aux bénéficiaires de rentes ordinaires et de rentes transitoires, M. Rubattel en admet le bien-fondé et déclare qu'il sera donné suite dans la mesure du possible. Le chef du Département s'oppose à la motion Nicole absolument irréalisable parce que l'augmentation des rentes que propose le député postiste genevois détruirait rapidement la base financière de l'AVS. Récapitulatif, M. Rubattel précise que la réalisation de toutes les demandes dont est l'objet l'AVS coûterait 150 à 200 millions de francs par an. Il importe donc de faire un choix judicieux puisque l'excédent annuel du bilan technique n'est que de 40 millions de francs par an.

Plus de 30 députés demandent le vote à l'appel nominal, ce qui oblige le président à appliquer cette procédure plutôt longue. Finalement, la motion Munz est repoussée à la grosse majorité de 136 voix contre 16. Il y a eu 4 abstentions. Le postulat Gysler est adopté sans opposition.

CONSEIL DES ETATS

(Suite de la page 1)

Le Conseil des Etats repousse après discussion, par 16 voix contre 10 un amendement de M. Viel (cons. Grisons) demandant que l'allocation de ménage soit versée aussi aux militaires célibataires, veufs et divorcés, que leur profession ou leurs fonctions officielles obligent à avoir leur propre ménage.

M. Klaus (soc. Soleure) propose ensuite de prévoir le paiement anticipé de cotisations pour le paiement de ces allocations aux militaires, alors que le projet prévoit que les cotisations ne seront acquittées qu'à partir du moment où la réserve de 200 millions tombera à moins de 100 millions.

M. Faucher (lib. Vaud) combat la proposition Klaus; il relève qu'il serait absolument injuste de faire payer les cotisations par la génération actuelle qui a déjà largement contribué pendant et encore après la guerre. Le chef du département de l'économie publique s'oppose énergiquement à la proposition du député socialiste, laquelle est rejetée par 24 voix contre 4. L'ensemble du projet est adopté par 28 voix sans opposition.

Dégâts des pluies et avalanches

Les cantons du Tessin et des Grisons, qui ont particulièrement souffert des grosses pluies de l'été dernier, sont dans l'obligation d'entreprendre des améliorations foncières dont le coût peut être évalué à 6 millions de francs environ. Un projet d'arrêté autorise le Conseil fédéral à allouer, jusqu'à concurrence de 20 0/0, des subventions extraordinaires qui s'ajoutent aux subventions légales, si celles-ci ne suffisent pas. Le projet est approuvé sans opposition par 31 voix.

M. Haefelin, rad. Soleure, rapporteur, recommande ensuite le vote d'un subside total de 1.400.000 francs à titre de contribution de la Confédération aux frais de remise en état des installations de chemins de fer privés endommagés par les avalanches de l'hiver 1950-51 et par les crues de 1951. Le projet prévoit le versement d'un subside d'un million de francs aux chemins de fer rhétiques et de 25.000 frs. à la ligne de chemin de fer Furka-Oberrap. D'autres demandes d'aide pourront être prises en considération sur la base des dépenses effectivement engagées. Par 38 voix contre 0, la Chambre donne son assentiment.

Le service des postes. M. Stüssi, sans parti Glaris, rapporte enfin sur les divergences qui portent sur la révision de la loi sur le service des postes. Une première divergence concerne la franchise postale. Le Conseil national n'a maintenu cette franchise qu'en faveur des militaires en service. La commission des Etats propose, dans sa majorité, de la maintenir également en faveur des militaires cantonnais, ce qui représenterait seulement une moins-value de recettes de 100.000 francs. Au nom d'une minorité de la commission, M. Flikiiger, rad. St. Gall, propose d'adhérer à la décision du national et d'adopter entièrement la franchise postale, sauf pour les militaires. Par 25 voix contre 8, la Chambre accepte les propositions de la majorité de la commission, de sorte que la divergence subsiste.

A l'art. 40, les propositions de la commission concernant l'affranchissement à forfait sont adoptées par 31 voix sans opposition. Les intéressés paieront la première année 20 0/0 de l'affranchissement à forfait, la 2ème année 50 0/0 et, à partir de la 3ème année, 100 0/0. Là aussi la divergence subsiste, le Conseil national ayant prévu seulement deux échelons, 50 et 100 0/0.

Une dernière divergence dont aura à s'occuper encore le Conseil national est celle qui traitait de la mise en vigueur successive des hausses de tarifs, à partir du 1er janvier 1953. Le rapporteur, M. Stüssi, a relevé que l'augmentation générale des tarifs postaux n'est pas absolument indispensable pour le moment, car en 1950, les PTT ont réalisé un bénéfice net de 50 millions de francs et si la poste obtient 37 millions de recettes nouvelles, (60 millions si toutes les hausses étaient appliquées), elle pourra fort bien subvenir à son exploitation et même alimenter le fonds de réserve. Sur ce point, les propositions de la majorité de la commission ont été adoptées par 18 voix contre 13. Le projet retourne au National.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE D'EGYPTE, S.A.E. R. C. A. 1828. Siège Social: Alexandrie - 69 Rue Fouad Ier. Téléphones: 29498 - 24932. Fabrique de produits et engrais chimiques à Kafr-El-Zayat. PRODUITS: SUPERPHOSPHATES DE CHAUX « Abou Nakla », ACIDE SULFURIQUE COMMERCIAL, pour Batteries et PUR, ACIDE CHLORHYDRIQUE COMMERCIAL et PUR, SULFATE DE FER CRISTALLISE, SULFOSILICATE DE SOUDE, ETHER SULFURIQUE COMMERCIAL et PUR, etc... etc...

Bière TUBORG Brune et Blonde. BANQUE D'ATHÈNES. SOCIÉTÉ ANONYME. Siège Social à ATHÈNES - Adr. Télégr.: BANKATEN. Etablie en Egypte depuis 1896. 34 AGENCES EN EGYPTE: EGYPTE: ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAID. ANGLETERRE: LONDRES, 22 Fenchurch Street. CHYPRE: LIMASSOL, NICOSIE, FAMAĞUSTA. ETATS-UNIS: NEW-YORK: Bank of Athens Trust Co., 205 West 33rd Street. AFRIQUE DU SUD: JOHANNESBURG: The South African Bank of Athens Ltd. - 116, Marshall Street. Correspondants dans les principales villes du monde. Exécution de toute opération de Banque en général. Régistre du Commerce. Alexandrie: 498 - Le Caire: 440 - Port-Saïd: 148.

IONIAN BANK LIMITED FONDÉE EN 1839. CAPITAL AUTORISÉ ... £ 1.000.000. CAPITAL SOUSCRIT ... £ 600.000. FONDS DE RESERVE ... £ 200.000. DIRECTION CENTRALE EN EGYPTE: ALEXANDRIE: 7, Rue Adib - R.C. 374. SUCCURSALE AU CAIRE: 34, Rue Adly Pacha - R.C. 75951. AGENCES EN EGYPTE: BENI-SOUEF, DAMANHOUR, FAYOUM, MANSOURAH, M. NIEH, TANTAH, ZAGAZIG. LONDRES - GRECE - CHYPRE.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE S. A. E. CAISSE D'EPARGNE. Livrets nominatifs ou au porteur. SIÈGE AU CAIRE. AGENCE A HELIOPOLIS. R. C. C. 39. AGENCE A HELIOPOLIS. R. C. A. 692.

BANQUE MISR Société Anonyme Egyptienne. Inscrite au Rég. du Comm. du Caire Sub. No. 2. Fondée en 1920. Siège Social LE CAIRE - 151, Rue Emad el Dine. Succursale: ALEXANDRIE - Rue Stamboul. Toutes Opérations Bancaires - Caisse d'Epargne. Service de Coffres-forts Privés. Agences en Egypte: Le Caire: Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabi. Alexandrie: Bourse de Minet el Bassal, Damanhour, Chebin el Kom, Benha. Tantah: Mehalla-el-Kobra: Zagazig, Mit Ghamr. Mansourah: Beba, Chounet Boc', El Factin Maghagha, Beni-Mazar, Malla-va, Samallout, Abu Korkas. Fayoum: Deirout, Sohag, Guerga, El-Kaoussie, Abou-Tig, Manfalout, Tima. Beni-Souef: Assiout.

Constructions de caractère social

Le Conseil fédéral répond ainsi à la question de M. Arnold, du parti du travail, de Bâle, sur les constructions de caractère social:

Il est exact que la Confédération a subordonné les promesses de subvention pour la construction d'habitations dites de caractère social, c'est-à-dire celles qui ont bénéficié de subventions calculées aux taux les plus élevés, à la condition que le loyer ne dépassât pas le 5ème du revenu des locataires. Un supplément de 500 frs fut toutefois admis pour chaque enfant vivant chez ses parents et n'ayant pas de gain. Le 10 mars 1949, le département de l'économie publique a en outre autorisé les cantons à mettre des logements subventionnés aux taux les plus élevés également à la disposition de locataires dont le revenu dépassait la limite fixée par les conditions de subvention; il fallait en pareil cas que le revenu ne fût pas supérieur à 9.000 frs, supplément pour enfant non compris.

L'expérience prouve toutefois que la plupart des loyers d'appartements subventionnés aux taux les plus élevés oscillent entre 1.500 et 1.200 frs.

L'assouplissement des conditions de subvention autorisé en 1949 tient compte ainsi, pour la grande majorité des cas, du changement de la situation éco-

nomique. Dans la plupart des cas également, la différence entre l'ancienne et la nouvelle limite de revenu reste sans doute supérieure aux augmentations de gain dont ont bénéficié les locataires, par suite du renchérissement, depuis l'occupation de leurs appartements. Pour le moment, il n'est donc pas nécessaire de modifier la limite de revenu de 9.000 frs. Si le coût de la vie devait continuer à augmenter sensiblement, les autorités compétentes ne manqueraient pas de réexaminer cette question.

Au demeurant, on cherche avant que possible à éviter que la réglementation actuelle n'entraîne des conséquences par trop rigoureuses. Si, par exemple, une famille doit quitter son appartement parce que son revenu dépasse la limite précitée et qu'elle ne trouve pas à se loger ailleurs à un prix abordable, on l'autorise à y rester pendant un certain délai. Le locataire ne saurait toutefois prétendre garder son appartement subventionné pour un temps déterminé et quel que soit son revenu; s'il en était ainsi, l'appartement serait détourné de sa destination, d'une façon préjudiciable aux familles remplissant les conditions requises pour obtenir de tels logements et qui ont encore à pâtir en maints endroits de la pénurie d'appartements.

ECHOS DE SUISSE

L'importante activité du port de Bâle. Plus du tiers du commerce extérieur suisse se fait par l'intermédiaire des ports fluviaux de Bâle. En 1951, le volume des marchandises transbordées dans les ports bâlois a dépassé 4,5 millions de tonnes, soit 1,1 million de tonnes de plus que l'an précédent.

Négociations économiques avec l'Autriche. Des négociations seront engagées ces prochains jours à Vienne afin de régler, pour une nouvelle période contractuelle, les échanges commerciaux et le service des paiements entre la Suisse et l'Autriche.

Le trafic aérien Angleterre - Suisse. Malgré la réduction de 100 à 50 livres sterling de l'allocation de voyage octroyée aux touristes britanniques se rendant à l'étranger, le trafic aérien de fin d'année entre l'Angleterre et la Suisse a été particulièrement intense en 1951. Du 17 au 31 décembre, près de 4.000 passagers ont été transportés de Londres et Manchester vers la Suisse. La Swissair, à elle seule, a assuré le transport de 2.500 personnes, soit un accroissement de 59%, par rapport à 1950.

Emission en Suisse d'un emprunt de l'Union Sud-Africaine. Le ministre des finances de l'Union Sud-Africaine, accompagné d'une délégation, vient de faire un court séjour en Suisse, au cours duquel il a mené à bonne fin les négociations engagées depuis quelques temps pour un emprunt avec trois grandes banques suisses. Ces établissements se sont déclarés disposés à prendre ferme un emprunt de 60 millions de francs suisses du gouvernement de l'A-

frique du Sud pour l'offrir prochainement en souscription publique au pair sur le marché suisse. L'emprunt aura une durée maximum de 18 ans.

Cet emprunt, destiné exclusivement à des buts productifs pour le développement industriel sud-africain, servira les intérêts de l'économie suisse et contribuera à l'expansion des relations commerciales entre les deux pays.

L'industrie horlogère au premier rang des industries suisses d'exportation. Pour la première fois dans l'histoire économique de la Suisse, les exportations d'une seule industrie dépassent en une année le montant d'un milliard de francs. En effet, les ventes de l'industrie horlogère suisse en 1951 représentent un milliard et 10 millions de francs. Elles constituent le 22 % des exportations totales de la Suisse.

Le Congo Belge fait en Suisse un deuxième emprunt de 60 millions de francs. Le Congo belge a fait appel au marché suisse des capitaux pour la première fois vers la fin de 1950. Le public suisse a réservé un accueil très favorable à cette émission.

En vue de poursuivre le financement de son développement économique et social, le Congo belge a décidé de contracter en Suisse un deuxième emprunt de 4 % de 60 millions de francs suisses de capital nominal. Celui-ci a été pris ferme par un syndicat de banques suisses. Tout laisse prévoir que ce deuxième emprunt émis en Suisse contribuera à augmenter les échanges commerciaux entre les deux pays et servira ainsi les intérêts de l'industrie suisse.

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. DEPARTS REGULIERS D'ALEXANDRIE PAR BATEAUX RAPIDES ET LUXUEUX POUR: NAPLES, MARSEILLE et GENES par le s/s «EL MALEK FOUAD». Prochains départs: Vendredi 15 Février, Vendredi 29 Février, etc. etc. (R.C.A. 16708)